

Objet : Fermeture UTC.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu les statuts de l'établissement,

DÉCIDE

Article 1 :

L'UTC sera fermée à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

A compter de cette date, le plan de continuité d'activités de l'UTC s'applique, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier

Service des
affaires générales et juridiques

☎ 03-44-23-73-76

✉ sagi@utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques
copies : présidence
rectorat

diffusion : générale
rubrique « actes réglementaires »